



Compte-rendu du groupe d'appui départemental
pour la mise en place des projets éducatifs territoriaux
mardi 11 juin 2013

Etaient présents :

- Mme Orzechowski Corinne, préfète de la Mayenne
- Mme Deloustal Solange, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Mayenne
- M. Lenoir Daniel, vice-président du conseil général
- M. Gobin Claude, sous-préfet de Mayenne
- M. Harnois Jérôme, sous-préfet de Château-Gontier
- M. Radenac Jean-Michel, directeur de cabinet de la préfecture de la Mayenne
- Mme Morato Michèle, directrice de la CAF
- Mme Delcombel Céline, responsable du département d'action sociale de la CAF
- Mme Laurence Le Bras, agent de développement social local de la CAF, référente sur la réforme des rythmes scolaires
- Mme Guillet Patrica, responsable Mayenne-Sarthe de la MSA
- M. Mauger Michel, secrétaire général de la DSDEN
- M. Drault Laurent, IEN adjoint
- M. Favriou Eric, conseiller pédagogique départemental
- M. Verger Franck, inspecteur jeunesse et sports, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- Mme Chauveau Gisèle, adjointe au maire de Laval
- Mme Bruneau Linda, directrice de cabinet du maire de Laval
- M. Chauvin Maxime, vice-président de la communauté de communes du pays du Craonnais
- M. Leblanc Albert, président de la communauté de communes de l'Ernée
- M. Henry Philippe, maire de Château-Gontier, président de la communauté de communes du pays de Château-Gontier
- Mme Mortoire Christine, adjointe au directeur diocésain de l'enseignement catholique
- Mme Gombault Odile, présidente de l'union départementale des associations familiales
- M. Clément Baptiste, association départementale pour le développement de la musique et de la danse en Mayenne (ADDM)
- M. Rose Michel, président de la ligue de l'enseignement
- M. Gille Alexis, directeur de la ligue de l'enseignement
- M. Liebert Michel, président du comité départemental olympique et sportif (CDOS)
- M. Tancrel Alain, CDOS
- M. Murail Daniel, CDOS

Madame la préfète ouvre la séance en soulignant la cohérence départementale qui a prévalu pour mettre en œuvre la réforme de l'organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2013, avec le soutien affirmé de Monsieur le président du conseil général. La démarche engagée aboutit au pourcentage le plus élevé d'élèves qui bénéficieront de la nouvelle organisation sur 4 jours et demi et de temps d'enseignement complétés par des temps d'activités périscolaires, dans l'académie de Nantes.

Monsieur Lenoir, vice-président du conseil général, se félicite de l'absence de difficultés particulières dans l'organisation des transports. Il signale que les prises en charge pour les élèves de classe d'inclusion scolaire (CLIS), extérieurs à Laval, ont pu être modifiées. Le conseil général demande à être informé dès novembre 2013 de la modification des circuits de transport engendrés par l'application générale de la réforme à la rentrée 2014. Les contrats avec les transporteurs doivent être revus en effet à cette période et les attributions du marché public doivent être officialisées en janvier 2014.

Madame la directrice académique indique que les municipalités seront fortement incitées à formuler leurs propositions d'organisation de la semaine scolaire avant la fin novembre.

Madame Chauveau, adjointe à Monsieur le maire de Laval, exprime son inquiétude face au rejet par le conseil d'état du projet de décret visant à permettre un assouplissement des taux d'encadrement périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

Madame la préfète confirme cette information et expose les motifs qui ont fondé cette décision. Elle ajoute que les deux ministères concernés (ministère de l'Éducation nationale et ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative) s'emploient à la rédaction d'un nouveau texte permettant la mise en place de la dérogation.

Madame Gombault, présidente de l'UDAF, précise que l'UDAF regroupe l'ensemble des associations familiales de la Mayenne.

Madame Morato, directrice de la CAF, rappelle l'objectif de la CAF d'accompagner les territoires au plus près et d'entretenir la dynamique de la parentalité. Le positionnement financier reste à établir, la convention d'objectifs 2013-2017 étant en cours de négociation. La question de la gratuité des activités périscolaires apparaît moins vive que celle des taux d'encadrement et de l'intégration du temps périscolaire dans les contrats enfance jeunesse (CEJ).

Monsieur Liebert, président du CDOS, réaffirme la mobilisation de tous les comités et de tous les clubs sportifs du département pour s'impliquer localement dans les temps d'activités périscolaires.

Monsieur Clément, directeur de l'ADDM, valorise l'implantation d'équipes spécialisées en musique et en danse sur l'ensemble du territoire et rappelle la participation de l'éducation nationale et de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) au conseil d'administration de l'ADDM.

Monsieur Rose, président de la ligue d'enseignement, indique que la ligue est tête de réseau de 200 associations et que le recensement des forces vives au plan local est en cours. Chaque collectivité a été destinataire d'un courrier pour proposer l'accompagnement des projets éducatifs territoriaux. Ce travail a été engagé avec la ville de Laval dès janvier 2013. L'expertise de l'éducation populaire est reconnue et a donné lieu à d'autres sollicitations (Loiron, Pays de Craon, ...).

Madame la préfète exprime son vœu de voir les pratiques sportives et culturelles se renforcer et non diminuer, du fait de l'impossibilité des enfants de fréquenter les clubs, associations, conservatoires ou autres, le mercredi matin.

Madame la directrice académique souligne l'intérêt des petites communes pour un apport technique des services de l'état et des associations et pour les ressources proposées par ces mêmes associations.

Monsieur Chauvin, vice-président de la communauté de communes du pays de Craon, demande qu'un guichet unique soit proposé aux communes afin qu'elles trouvent rapidement des informations au moment de l'élaboration des projets éducatifs territoriaux.

Madame Guillet, directrice de la MSA, organisme engagé dans les CEJ des territoires les plus ruraux, suggère que soit porté à la connaissance de tous le réseau d'élus de la MSA. Ces élus sont en effet représentatifs de la population rurale et pourraient participer aux comités de pilotage locaux.

Madame la directrice académique retient cette proposition et ajoute qu'un forum sera mis en place sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale pour répondre aux questions des élus. Monsieur Favriou, conseiller technique sur l'éducation partagée et Monsieur Verger, inspecteur jeunesse et sports, coordinateur du pôle de cohésion sociale à la DDCSPP, seront sollicités en ce sens. La liste d'associations agréées et aptes à mettre à disposition leurs ressources, sera également affichée dans la rubrique « Tout savoir sur les rythmes scolaires et les projets éducatifs territoriaux » du site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Madame Gombault, présidente de l'UDAF, indique que les communes seront prochainement informées de la possibilité de former des jeunes au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs (BAFA). La formation sera réalisée par la DDCSPP. Madame Gombault valorise l'action de l'association « Lire et faire lire », qui emploie deux salariées de l'UDAF et de la fédération des amicales laïques (FAL), et ses bénévoles. La problématique pour l'UDAF est de mobiliser ces bénévoles dans la semaine, sur les temps d'activités périscolaires.

Madame Morato, directrice de la CAF, engage la CAF à observer la qualité des temps périscolaires : au-delà de l'accompagnement des projets éducatifs territoriaux, leur évaluation fait partie intégrante de la démarche.

Monsieur Henry, président de la communauté de communes du pays de Château-Gontier, évoque le comité de pilotage intercommunal (qui concerne 24 communes sur ce territoire). Constitué comme un observatoire des projets éducatifs communaux, sa première réunion aura trois objectifs :

- le transport des enfants (à organiser sur les sites de loisirs des communes- supports), et qui nécessite un conventionnement ;
- la création d'une plate-forme de propositions et la définition d'une liste d'associations capables d'intervenir sur la communauté de communes ;
- le conservatoire de musique qui, du fait du temps d'enseignement scolaire le mercredi matin, doit faire évoluer son fonctionnement en prenant en compte deux aspects :
 - la fatigue des enfants ;
 - le regroupement des heures pour les musiciens intervenants, domiciliés dans le Maine-et-Loire.

Le risque de désaffectation des écoles de musique et de danse doit conduire à une réorientation des interventions vers les petites communes rurales, avec une facturation des prestations. Il s'agit de revenir vers des pratiques d'éveil et d'initiation ouvertes à un public plus large.

Monsieur Henry attire l'attention sur le degré d'exigence des familles, exprimé au sein des conseils d'école : l'encadrement doit répondre à des critères qualitatifs. Sa professionnalisation doit s'appuyer sur la formation BAFA.

Madame Chauveau, adjointe à la mairie de Laval, évoque les quelques arbitrages nécessaires à propos de chevauchements dans l'occupation de salles de sports après 15h30, du fait de la concurrence entre les temps d'enseignement du collège et les temps d'activités périscolaires de l'école.

Madame le directrice académique indique avoir été saisie sur une difficulté comparable dans l'organisation des plannings de piscine.

Monsieur Favriou précise que les problèmes ont été résolus en réunissant les différents acteurs. La notion d'éducation partagée doit prendre le pas sur la juxtaposition de temps cloisonnés.

Monsieur Tancrel, membre du CDOS, explique que le temps scolaire et celui des clubs s'enchaînaient régulièrement jusqu'alors. A la prochaine rentrée, il se peut que des élèves connaissent un intervalle de temps entre leurs activités.

Madame la directrice académique incite à poursuivre les travaux engagés en indiquant que cette instance sera à nouveau réunie dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire 2013-2014.

Madame la préfète conclut la séance en remerciant tous les membres de leur participation et en exprimant sa confiance dans la mise en œuvre progressive des projets éducatifs dans le département.

La préfète du département de la Mayenne

La directrice académique des services de l'éducation nationale

Corinne Orzechowski

Solange Deloustal